



# HABILITATION ÉLECTRIQUE : ÉLECTRICIEN H1 H1V H2 H2V



## OBJECTIFS

- Etre capable de respecter les consignes de sécurité définies par la publication UTEC 18-510 dans le cadre de la brochure ED 6127 de l'INRS.
- Etre capable d'appliquer ces prescriptions aux domaines et situations propres à son environnement de travail.
- Permettre à l'employeur de délivrer l'habilitation électrique à son salarié.

## CONTENU

- \* Identifier les dangers liés à l'électricité : Effets du courant sur le corps humain, différents cas de mise sous tension, la loi d'Ohm et le corps humain, statistiques d'accident.
- \* Maîtriser les éléments fondamentaux de terminologie : Grandeurs électriques, classes de tensions, opérations, zones d'intervention.
- \* Maîtriser l'environnement réglementaire : Normes et décrets, éléments de la norme NF C18-510. Le principe de l'habilitation électrique. Délivrance et domaine de validité.
- \* Analyser les risques et la mise en œuvre des principes généraux de prévention.
- \* Surveiller des opérations.
- \* Mettre en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée.
- \* Équipements de protection collective : identifier, vérifier, utiliser.
- \* Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser.
- \* Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre.
- \* Maîtriser l'emploi des matériels de mesure et de sécurité : Les indices de protection et classes de matériels électriques, les transformateurs de sécurité, les appareils portatifs, les équipements de

chantier, les règles de sécurité liées à l'emploi de matériel de mesure : multimètre, transformateurs de courant, oscilloscope, mégohmmètre, les équipements de sécurité : gants, casques, lunettes, tabourets, perches, vérificateurs.

\* Citer les différents travaux hors tension (avec ou sans la présence de pièces nues sous tension).

\* Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations.

\* Apprécier le domaine d'intervention d'une personne habilitée H1, H1V, H2, H2V, HE et HC

- Les manœuvres,
- Les zones d'intervention et de voisinage,
- Etudes de cas : limites d'intervention,

vérification des conditions de sécurité.

\* Prescriptions d'exécution des travaux.

\* Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter.

\* Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification, risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.

\* Documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...

\* Instructions de sécurité spécifiques aux essais.

\* Équipements de travail utilisés : risques, vérification, identification, utilisation.

\* Conduite à tenir en cas d'accident : incendie sur un ouvrage électrique ; incendie au voisinage d'un ouvrage électrique. Déclenchement du système de coupure. Soins à donner aux électrisés :

interventions élémentaires ; rôle du secouriste ; étude de cas.

\* Evaluation des savoirs.

\* Evaluation des savoir-faire.

## EN ALTERNANCE

Non

## MODALITÉ D'ADMISSION

## MODALITES D'ACCES

Entretien individuel, Recueil d'information préalable



## DELAIS D'ACCES

1 session par an

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Présentiel en groupe : alternance d'apports techniques et de travaux pratiques

## TARIF

Consulter le Greta

## DURÉE INDICATIVE

21 heures

## A NOTER

VALIDATION : une évaluation théorique et pratique est réalisée afin d'émettre un avis qui sera remis à l'employeur et lui permettra de délivrer l'habilitation.

## PRIX

546 € coût maximum de la formation

## ÉVALUATION DE NOS FORMATIONS BÂTIMENT

### NOS RÉSULTATS 2019

#### TAUX DE RÉUSSITE

88% de taux de réussite

#### TAUX DE SATISFACTION

92% de nos stagiaires sont satisfaits

#### TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI

62% après 6 mois



date de mise à jour 10/12/2020

## Contacts

**GRETA GRENOBLE**

**Centre Permanent du Bâtiment, Grenoble**

75 bis avenue Rhin et Danube

38100 GRENOBLE

DOLE Jérôme

Tél : 04 76 84 20 60

